



Règlement Circuit Départemental Jeunes de l'Eure

Édition 2026-2027

Préambule – format de compétition

Le circuit départemental Jeunes de l'Eure se déroule sous deux formats en fonction des séries. Ce tournoi se joue au meilleur des **3 sets de 15 points (max 21 points)**, mais peut aussi se jouer sous un format promobad adapté au nombre de joueurs inscrits sur la compétition. Les deux formats peuvent se jouer simultanément et les deux formats seront déclarés dans poona.

Article 1 – Conditions de participation

Seuls les clubs affiliés à la Ligue de Normandie sont autorisés à inscrire leurs joueurs.

[En cas d'affluence, la priorité sera donnée aux joueurs du comité de l'Eure.](#)

Chaque club devra obligatoirement désigner un responsable jeune qui centralisera les inscriptions et les communications avec la Commission Jeune.

Article 2 – Organisation

La Commission Jeune du CODEP 27 est responsable de l'organisation du Circuit Départemental Jeunes avec l'aide des clubs organisateurs.

Elle établit le calendrier, diffuse les informations d'inscription et assure la déclaration de chaque journée sur BadNet (un numéro d'homologation distinct sera attribué à chaque étape).

Le juge-arbitre principal est déclaré sur poona par la commission jeune.

La tenue de la table de marque est assurée par un GEO du club hôte, en lien avec le juge-arbitre.

La Commission Jeune élabore les tableaux, les échéanciers, et tient à jour un classement individuel et clubs à l'issue de chaque journée.

[Les détails spécifiques à chaque étape sont consultables dans l'annexe 1.](#)

Article 3 – Catégories d'âge des joueurs

Les catégories concernées sont :

Minibad, Poussin(e)s, Benjamin(e)s, Minime(tte)s, Cadet(te)s et Junior(e)s.

Un joueur ne peut participer qu'à une seule catégorie par journée.

Il doit jouer dans sa catégorie d'âge, mais peut demander un surclassement auprès de la Commission Jeune, seule décisionnaire.

Article 4 – Tableaux et Inscriptions

Le simple est la forme principale de jeu. Toutefois, la Commission Jeune peut décider de transformer une journée en compétition de doubles.

- Droits d'inscription : 3 € / joueur / journée payables par facture pour les clubs du département et [payables directement auprès du Géo du club hôte pour les joueurs extérieurs.](#)
- Non remboursables sauf en cas de forfait justifié (voir article 13).
- Les inscriptions doivent être effectuées avant la date limite fixée pour chaque journée.



Règlement Circuit Départemental Jeunes de l'Eure

Édition 2026-2027

Article 5 – Licences et tenues

Tout participant doit être licencié FFBaD pour la saison en cours dans un club affilié, la licence devant être effective la veille du tirage au sort.

Une tenue réglementaire est exigée : tee-shirt, short ou jupe de sport et chaussures adaptées au badminton.

Article 6 – Responsabilités des clubs

Chaque club doit désigner un responsable jeune ou parent accompagnateur présent pendant toute la durée de la compétition.

Le comité n'est pas responsable de la gestion des jeunes durant la journée.

Une tenue correcte et un comportement respectueux sont exigés pour tous, joueurs comme accompagnateurs.

Article 7 – Horaires et convocations

Les horaires de convocation sont communiqués après le tirage au sort.

Ils seront envoyés aux responsables jeunes via BadNet ou par mail.

Le juge-arbitre (ou le GEO) pourra déclarer un forfait en cas de retard non justifié, conformément au Règlement Général des Compétitions.

Article 8 – Mode de compétition

Selon le nombre de joueurs, les tableaux et l'échéancier seront optimisés pour favoriser le nombre de matchs et niveau de jeu en suivant ce qui est noté en préambule.

Des tableaux seront joués en Top A, Top B et Top C (en fonction du nombre d'inscrits) et seront découpés par le CPPH [ou les résultats de la journée précédente](#).

[Les volants utilisés sont homologués et fournis par le comité.](#)

Article 9 – Classement

Un classement individuel et club est établi à l'issue de chaque journée.

Les points sont attribués en fonction de la performance du joueur dans son tableau.

Chaque participant reçoit au moins un point par participation.

Les vainqueurs des tableaux Top B joueront, si possible, en Top A lors de la journée suivante.

Article 10 – Restauration et service

Une buvette et un espace de restauration peuvent être proposés par le club organisateur.

Des informations pratiques (adresse du gymnase, parking, restauration à proximité) seront précisées dans la convocation.

Article 11 – Assurance et responsabilité

Les licenciés participants bénéficient de l'assurance fédérale FFBaD dans le cadre de la compétition.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident survenant dans l'enceinte sportive.

Chaque club est responsable de la sécurité et du comportement de ses joueurs.



Règlement Circuit Départemental Jeunes de l'Eure

Édition 2026-2027

Article 12 – Réclamations

Toute réclamation doit être formulée par écrit auprès du juge-arbitre pendant la compétition, conformément au Règlement Général des Compétitions (RGC).
Les décisions du juge-arbitre sont sans appel.

Article 13 – Forfaits

Les forfaits déclarés avant la date de tirage au sort n'ont pas besoin d'être motivés. Par contre, tout joueur s'inscrivant à la compétition et qui décide, **après le tirage au sort**, de ne plus participer à celle-ci, pour quelque raison que se soit (changement de lieu par exemple) constitue **un forfait à justifier**.

Tous les cas d'absence sont consignés par le Juge Arbitre dans son rapport, auquel sont joints, le cas échéant, tous les justificatifs produits. En l'absence de justificatifs joints au rapport de Juge Arbitre, l'intéressé doit faire parvenir les justificatifs d'absence au plus tard 5 jours après la date de la compétition (*par mail*) à la ligue Normandie.

Les forfaits non justifiés dans les délais pourront entraîner des sanctions sportives ou administratives.

Article 14 – Droit à l'image

Les personnes ne souhaitant pas apparaître sur des photos ou vidéos prises pendant les compétitions doivent en faire la demande écrite lors de leur inscription.

À défaut, leur image pourra être utilisée par le CODEP 27 dans le cadre de la promotion de ses activités.

Article 15 – Dispositions exceptionnelles

Les joueurs, encadrants et accompagnateurs s'engagent à respecter le Règlement Général des Compétitions de la FFBaD, ainsi que les protocoles sanitaires et règlements internes du gymnase accueillant la compétition.

ANNEXE 1

Lieu de la compétition :	Mesnils sur Iton
Date de la compétition :	Le 17/10/2026
Fin des inscriptions :	Le 12/10/2026 à 23h59
Confection des tableaux :	Le 13/10/2026
Géo :	PAYET Ludovic
Juge-Arbitre :	LAVALLEE Anne-Claude
Étape :	CDJ J1